

# QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

## Super Marché 2025 - Feuille de route

### Candidature

Les postulations pour le Super Marché doivent être soumises via le formulaire en ligne : <https://www.q-g.ch/super-marche/> jusqu'au 1er octobre 2025. La sélection finale sera communiquée par mail la semaine du 20 octobre 2025.

### Horaires

Super Marché est composé d'un espace exposant-es dont voici les horaires :

VE 19.12, 17:00 - 22:00

SA 20.12, 10:00 - 20:00

DI 21.12, 10:00 - 16:00

La réussite de ce genre d'événement réside dans la cohérence générale et évidemment de la présence des exposant-es pour répondre aux sollicitations des visiteur-euses. Les participant-es sont donc responsables envers Quartier Général et les visiteur-euses de respecter les horaires d'ouverture. Dans ce sens, et pour assurer un bon fonctionnement, les participant-es sont attendu-es 15 minutes avant l'ouverture de la manifestation et obligatoirement présent-es aux horaires d'ouverture. Les participant-es non-présent-es durant les heures d'ouverture complètes seront pénalisé-es par l'augmentation de leur commission à 40% (sauf circonstances extraordinaires).

### Installation et démontage

L'installation de votre stand se fait soit le jeudi 18.12 entre 18h et 20h30 ou le vendredi 19.12 à partir de 12:00 (merci de préciser dans le formulaire d'inscription). Il devra être prêt au plus tard à 16:00 pour procéder à d'éventuelles modifications. Le démontage se fait le dimanche 21.12 à partir de 16:00. Exceptionnellement, pour des raisons indépendantes de votre volonté, vous pouvez vous installer le jeudi après-midi, sur demande obligatoire auprès de [withlove@q-g.ch](mailto:withlove@q-g.ch)

Pour les personnes qui profitent du dépôt-vente, vos créations doivent être envoyées (à votre charge) ou déposées à Quartier Général avant le mercredi 17 décembre. Les frais de retour par la poste en colis standard sont ponctionnés sur vos ventes.

### Configuration des stands

Chaque stand est composé d'un présentoir ainsi que d'un espace mural. Le présentoir est constitué d'un tas de 6 palettes recouvert sur le dessus par un carton blanc pour un format de 120x80x60 cm. Il peut être élargi selon les demandes faites sur le formulaire d'inscription (dans la limite de l'organisation générale). L'espace mural (palette, cimaise, mur) est défini selon les besoins d'accrochage mentionnés dans le formulaire d'inscription. Les exposant-es souhaitant accrocher des œuvres sur cet espace se verront attribuer un espace mural en bois. Les exposant-es n'utilisant que le présentoir se verront attribuer un espace en catelles. L'éclairage des stands est assuré par l'organisation. Les stands ne disposent pas d'arrivée électrique.

# QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

## Compléments de structure

Seuls sont autorisés les présentoirs de petites à moyennes dimensions ne dépassant pas du présentoir attribué à chaque stand. Les porte-habits et accessoires sont conçus et installés par l'organisation. Les exposant-es ne sont pas autorisés à apporter leur propre porte-habits. Les stands ayant fait la demande via le formulaire d'inscription d'apporter des compléments de structure (socles, présentoirs spécifiques aux produits vendus...) doivent envoyer au préalable à l'organisation une description ainsi qu'une image de ceux-ci pour validation.



Marché de Noël 2018- exemple d'un présentoir en palette

## Mise en place et démontage des stands

La mise en place et l'accrochage des produits sur les stands sont entièrement à la charge de l'exposant-e. L'exposant-e doit en conséquence apporter avec soi son propre matériel (épingles, fil, scotch, marteau...) Les stands, à la suite de leur mise en place doivent également être validés par l'organisation, et devront précéder à des modifications si besoin. Les stands doivent être rendus propre, et tout matériel d'accrochage doit être enlevé des cimaises.

## Liste de prix

Chaque stand doit afficher les prix de ses articles de manière claire.

## Signalétique

Chaque stand est doté du nom de l'artiste / collectif en sticker, réalisé par QG. Pour des raisons d'homogénéité des stands, aucune bache ou logo sur autre support ne sont acceptés sur les côtés du présentoir ou l'espace mural.

# QUARTIER GÉNÉRAL CENTRE D'ART CONTEMPORAIN LA CHAUX-DE-FONDS

## Tenue des stands

Afin d'offrir le meilleur accueil et une excellente lecture des stands aux potentiels acheteur-euses, les stands doivent être maintenus propres tout au long de l'évènement. Un local annexe est à la disposition des exposant-es pour permettre le stockage des effets personnels ainsi que les stocks de produits. Cet espace n'est pas surveillé, l'organisation compte sur le fair-play des participant-es et décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.

## Nourriture et boissons

Des menus sont proposés à prix préférentiels au restaurant de Super Marché et un bar est ouvert durant toute la manifestation.

## Encaissement des articles et décompte des ventes

Toutes les ventes sont encaissées (espèces et cartes) par Quartier Général via un système de bon, qui consigne soigneusement chaque transaction. Lors d'une vente, l'exposant-e délivre à l'acquéreur-euse un bon mentionnant l'article vendu ainsi que son prix. Une fois ce bon délivré, l'acquéreur-euse s'acquitte de la somme due à la caisse principale organisée par Quartier Général, puis retourne muni-e de son reçu sur le stand afin de récupérer la marchandise. L'exposant-e ne peut remettre l'article vendu à l'acquéreur-euse que sur présentation du reçu. Une commission de 30% de la valeur indiquée sera retenue sur les ventes par Quartier Général. Le versement du 70% des ventes sera effectué par virement bancaire d'ici fin janvier 2026. Dans le cas des artistes absent-es, la commission sera de 40%. La commission sur les ventes est plafonnée : lorsqu'un-e exposant-e atteint les 3'500CHF de vente, la commission sur les ventes suivante est s'élève à 20%.

## Domage et vol

Quartier Général ne peut pas être tenu responsable de perte, de vol ou de dommage survenant aux créations ou aux effets personnels des exposants.

## Divers

L'espace d'exposition est tempéré.

## Parking

Si nous favorisons la mobilité douce et le covoiturage, les personnes venant en voiture aux abattoirs pourront se parquer pour décharger dans l'enceinte du site. Excepté cette activité, le parking est interdit dans l'enceinte. Attention, en dehors du site, La Chaux-de-Fonds a adopté une nouvelle politique de stationnement et les places blanches n'en sont en réalité pas pour les personnes qui ne disposent pas du macaron ni d'autorisation. Un parking est à disposition à la rue Morgarten.